

EDITO La forêt Limousine, une valeur ajoutée

Pendant l'année écoulée à l'actualité chargée, la forêt en général et celle du Limousin en particulier a été concernée par deux événements : l'accord sur le climat à la COP 21 à Paris et la nouvelle «Région» élue à Bordeaux, sans oublier les aléas climatiques.

Dans un monde agité, tout accord international est apaisant quelle qu'en soit la portée concrète. Dans celui de la COP 21, retenons que le principe du changement climatique est reconnu désormais par la quasi-unanimité des décideurs politiques du Monde avec le rôle essentiel joué par la forêt.

Cette reconnaissance forestière nous l'avons perçu aussi dans les débats lors des élections de notre nouvelle «Région» aux territoires et compétences élargies. Comment pouvait-il en être autrement avec un quart de la forêt Française et un demi-million de forestiers! Cette nouvelle assemblée, de par la loi, va devoir se prononcer rapidement sur un programme régional forestier. D'ores et déjà les

forestiers privés en Poitou Charentes, en Aquitaine et en Limousin travaillent ensemble sur trois grands pôles forestiers dans cette nouvelle entité territoriale.

Notre unité représentative de la forêt limousine souhaitée par certains visionnaires comme le Président Edmond de Sèze est un atout aujourd'hui incomparable.

A la COP 21, les collectivités locales ont rappelé leurs rôles et leurs implications. Nos décideurs Régionaux sous un volet forestier l'ont inscrit dans leur programme. Alors la concrétisation des discours est attendue maintenant comme un vœu fort.

Fransylva en Limousin sera un interlocuteur mobilisé compte-tenu du fait que la forêt Limousine apporte une forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale à l'ensemble de cette nouvelle Région.

Olivier BERTRAND
Président de Fransylva Limousin

s o m m a i r e

- ▶ P2 : Election des nouveaux Conseillers de Centre.
- ▶ P6 : Rencontres techniques « le châtaignier, source d'innovation »
- ▶ P7 : Guide des bonnes pratiques « sylviculture et cours d'eau ».
- ▶ P8 : Brèves
- ▶ P9 : Association « Mycosylviculture en Limousin ». Forum Forêt
- ▶ P10 : Contribution Volontaire Obligatoire.
- ▶ P11 : Ventes aux enchères nouvelle formule.
- ▶ P12 : Hommage à Edmond de Sèze.

PROPRIETAIRES, vous allez être appelés à voter pour élire les nouveaux conseillers du Centre.

Si la fusion des Régions, comme des services de l'Etat, est effective depuis le 1^{er} janvier 2016, celle des 3 CRPF ne le sera qu'en 2017 après le renouvellement du Conseil de Centre.

Le Conseil d'Administration du CNPF du 5 novembre 2015 a arrêté avec le Ministère de l'Agriculture les dates pour ces futures élections :

➤ **collège départemental : 7 février 2017.**

Les propriétaires de la nouvelle grande région Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes qui possèdent plus de 4 hectares seront amenés à élire les nouveaux administrateurs du CRPF.

➤ **collège régional : 9 mars 2017.**

Les syndicats de propriétaires forestiers sont les électeurs de ce collège.

Un décret en Conseil d'Etat doit être pris pour toiletter le processus électoral avec comme toile de fond la simplification : suppression des 3 commissions d'établissement des listes électorales et de dépouillement.

Le Ministère doit prendre 2 arrêtés : un pour officialiser les dates de scrutin, l'autre pour établir les modalités d'élection.

Le Conseil d'Administration du CNPF propose une répartition des postes départementaux et régionaux qui évolue pour laisser une part de proportionnelle (scrutin proportionnel avec la règle de la plus forte moyenne) pour le collège régional. Les règles communes proposées sont :

- au titre des propriétaires de + de 4ha disposant d'un PSG : un conseiller pour 51 000 ha de PSG agréés avec au moins un par département,
- au titre des propriétaires de + de 4ha disposant d'un autre Document de Gestion Durable (RTG, CBPS) : un pour 8 000 ha autres DGD, avec au moins un par ancienne région,
- pour le collège régional : un pour 300 000 ha forêt privée

Ce qui donnerait les répartitions suivantes :

	Représentants des signataires de PSG (1 pour 51 000 ha PSG agréés avec au moins 1 par département)	Représentants des signataires autres DGD (1 pour 8 000 ha autres DGD avec au moins 1 par ancienne région)	Représentants du collège régional (1 pour 300 000 ha de forêt privée)	Autres conseillers (Chambre d'Agriculture et personnels)
Poitou-Charentes	4	1		
16	1	0		
17	1	0		
79	1	0		
86	1	0		
Limousin	3	1		
19	1	1		
23	1	0		
87	1	0		
Aquitaine	7	3		
24	1	1		
33	2	1		
40	2	1		
47	1	0		
64	1	0		
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	14	5	9	2

La liste des électeurs par département sera disponible à partir du 31 janvier 2016, dans les antennes du CRPF (Tulle, Limoges, Guéret) et sur son site Internet afin que ceux-ci puissent vérifier leur prise en compte.

Cette liste comprend les personnes physiques, les individus et les personnes morales autres que celles mentionnées à l'article L. 211-1 (communes, sections,..) qui sont propriétaires dans le département de parcelles classées au cadastre en nature de bois et forêts, gérées conformément à un document de gestion durable prévu à l'article L. 122-3 ou d'une surface d'au moins 4 hectares en un seul ou plusieurs tenants.

Mais ... connaissez-vous bien le futur C.R.P.F. ?

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de la grande région sera un organisme administré par un Conseil de propriétaires privés élus par vos soins (voir ci-dessus), animé par une équipe qui sera présente sur les 3 anciennes régions, 12 départements et composée de 76 personnes (1 directeur, 2 directeurs-adjoints, 12 ingénieurs, 25 techniciens permanents et 16 techniciens CDD, 3 secrétaires généraux et 15 secrétaires (équivalent 12,7 temps plein).

Que pouvons-nous vous apporter ?

Les grandes missions du CRPF sont :

- ✓ **Vous aider à une gestion forestière durable, avec l'agrément des Plans Simples de Gestion que vous proposez pour votre forêt.**

Les Plans Simples de Gestion

Les forêts de plus de 25 ha doivent disposer d'un Plan Simple de Gestion qui est agréé par le CRPF.

Les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Le CBPS agréé par le CRPF, dont la mise en œuvre est simple, permet de bénéficier d'une garantie de gestion durable et d'accéder ainsi aux demandes d'aides ou à certaines dispositions fiscales. Il peut être accompagné d'un programme de coupes et travaux qui renforce son opérationnalité.

Les Règlements Type de Gestion (RTG)

Les Coopératives Forestières (Alliance Forêt Bois, CFBL, UNISYLVIA) et des cabinets d'expert ont fait agréer ce document par les CRPF.

Le CRPF poursuit sa contribution à la certification des forêts (PEFC).

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Les 3 CRPF ont réalisé un document approuvé du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche : le SRGS, document cadre de la gestion durable des forêts privées dans les anciennes régions.

Les Plans Simples de Gestion, les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles et les Règlements Type de Gestion sont établis en conformité avec le S.R.G.S.

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen dont l'objectif est de sauvegarder les milieux et les espèces remarquables, d'assurer le maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques,

sociales, culturelles et locales.»

Les 3 CRPF participent aux Comités de pilotage et aux groupes de travail là où la forêt est présente, et fournit des expertises techniques en matière forestière.

De plus certains CRPF assurent l'animation de sites Natura 2000. Le CRPF Limousin a, par exemple, conduit des actions

d'animation sur 3 sites (Gorges de la Vézère, Forêt d'Epagne, Forêt de la Cubesse).

- ✓ **Vous apporter notre appui technique par des conseils individuels.**

L'appui technique individuel

Cette forme de conseil personnalisé avec un technicien vous est proposée lorsque vous souhaitez un renseignement particulier en vue de gérer votre forêt : demande de diagnostic, visite de parcelle, instruction de documents de gestion ou de coupe, projet pour votre forêt...

- ✓ **Vous faire connaître la forêt et les techniques sylvicoles en vous proposant des stages de formation à la gestion forestière, des réunions d'information, des publications....**

La Formation à la Gestion FORestière (FO.GE.FOR)

Suivant les régions le CRPF est soit moteur soit partenaire de la Formation.

En Limousin et en Poitou Charentes le CRPF anime le FOGEFOR qui est constitué d'un cycle d'initiation de base de 12 journées étagées sur l'année et de cycles d'approfondissement ou à thématiques spécifiques.

Cette formation aborde tous les sujets pouvant intéresser un sylviculteur (de la connaissance technique, à la commercialisation des bois ou à la fiscalité).

En Aquitaine la formation est assurée par le Centre de Productivité et d'action Forestière d'Aquitaine (CPFA).



Les réunions de vulgarisation

Soit directement, soit grâce aux Groupements de Développement Forestier présents sur le territoire, les techniciens du CRPF, animateurs de ces différentes associations, proposent des réunions sur toutes les thématiques forestières, des ateliers pratiques ou des voyages d'études.



Nos sites Internet :

www.crpflimousin.com ou www.crpfaquitaine.fr ou www.crpfpoitou-charentes.fr

Chaque ancien CRPF possède un site Internet qui propose un large éventail d'informations, régulièrement mises à jour. Ils permettent aussi de télécharger de nombreux documents.

A terme un seul site internet sera mis en ligne.

Nos publications

En Aquitaine la communication est assurée par les partenaires du CRPF. Les groupements de Dordogne ont une feuille (3 volets) commune au syndicat et dénommée «Gazette des forêts». Idem en Pyrénées Atlantique avec Flash info. Le CPFA communique via Forêt de Gascogne le mensuel de la Maison de la Forêt, y insérant parfois un dossier spécial technique.

En Limousin le CRPF et FRANSYLVIA Limousin publient en commun 3 numéros par an du journal « Forêt Limousine ». Ce périodique est envoyé à environ 6000 personnes (abonnés, adhérents du Syndicat, d'un GDF ou détenteurs d'un PSG). « Forêt Limousine » est un vecteur local important d'informations forestières, tant sur les questions techniques que juridiques, fiscales et économiques.

En Poitou Charentes, le CRPF diffuse tous les trimestres «Bois et Forêts de Poitou Charentes» envoyé à environ 6000 personnes (abonnés, adhérents du Syndicat, d'un GDF).

Des manifestations destinées au grand public, aux élus, aux scolaires

Au-delà des propriétaires et sylviculteurs, le CRPF souhaite faire découvrir la forêt privée au plus grand nombre. Pour cela il participe aux nombreuses manifestations « grand public » qui traitent, à des degrés divers, de la forêt (FOREXPO, Fête de la Forêt, Fête de la Châtaigne, Journée de l'Arbre, Journées « Portes Ouvertes », « A l'école de la forêt »...).

Ces manifestations nous permettent d'entrer en contact avec un très grand nombre de personnes.



✓ **Vous permettre de vous regrouper et de vous organiser afin d'améliorer la mobilisation de vos bois, de créer des dessertes forestières, ... et contribuer à la prise en compte de vos forêts dans l'aménagement du territoire**

Les Plans de Développement de Massif (PDM) et les Chartes Forestières de Territoire

Les CRPF sont très impliqués dans les démarches territoriales par leurs Plans de Développement de Massif.

Le PDM a pour objectif de créer une dynamique forestière à l'échelle d'un territoire boisé ou d'un Massif. Leur but est d'en faire un diagnostic territorial précis (description, analyse des blocages à la gestion ou à l'exploitation, regroupement de chantiers, sensibilisation des élus à la forêt, réunions d'information pour les propriétaires ...), puis de réaliser une animation auprès des acteurs locaux.

Les Groupements de Développement Forestier (GDF)

Pour faire face aux besoins des 600 000 propriétaires forestiers qui se partagent la forêt privée, les CRPF ont suscité, depuis de nombreuses années, l'émergence de relais de vulgarisation sous la forme d'associations de propriétaires. Les GDF (ou GPF pour les chambres d'agriculture) sont des outils de développement administrés directement par des forestiers privés, sur des secteurs délimités.

Les techniciens des CRPF (et des chambres d'agriculture) en assurent une animation dynamique (réunions techniques, ateliers, démonstrations, voyages d'études...) qui touche tout à la fois les propriétaires, les élus et le grand public. En Poitou Charentes ces associations ont parfois un technicien salarié et le CRPF intervient en partenariat. **A ce jour, Il existe :**

- **en Aquitaine, 13 GDF ou GPF auxquels adhèrent plus de 2 300 propriétaires.**
- **en Limousin, 6 GDF auxquels adhèrent plus de 1000 propriétaires.**
- **en Poitou Charentes, 4 associations de développement auxquelles adhèrent plus de 730 propriétaires.**

La desserte forestière

Pour faciliter la mobilisation des bois, les CRPF incite les propriétaires et les communes à créer des pistes forestières, des chemins et des aires de dépôts, pour permettre l'accès aux parcelles et le chargement des bois.



Certains CRPF comme celui du Limousin participent à la mise en place de Schémas Directeurs de Voirie et d'Equipements Forestiers (SDVEF).

D'autres utilisations du bois, par exemple, le bois «énergie»

Les CRPF s'impliquent fortement dans la promotion du bois énergie (essentiel pour mobiliser la forêt feuillue), en travaillant avec d'autres organismes à la mise en place de filières d'approvisionnement locales, en organisant des journées de démonstration et d'information et en sensibilisant les élus à la mise en place de réseaux de chaleur.



Des structures à caractère interprofessionnel

Certaines associations ont été créées et sont animées par les CRPF

► L'Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin (ADELI)

Créée en 1980 à l'initiative du CRPF Limousin, cette association interprofessionnelle qui regroupe propriétaires forestiers, entrepreneurs, exploitants, promeut la réalisation des travaux indispensables à la mise en valeur rationnelle du massif régional grâce aux regroupements de chantiers et propose des aides pour leur mise en place.

Animée par le CRPF avec un soutien actif des Pouvoirs Publics (Région Limousin), ce dispositif est, depuis sa création, envié par nombre de régions françaises.

Depuis son origine elle a contribué à la réalisation de 30.000 hectares de travaux d'amélioration forestière chez 7.000 propriétaires forestiers.

► France-Douglas

Principale ressource des 20 prochaines années, le douglas, est particulièrement présent en Limousin où il couvre plus de 75 000 ha. Il constitue un atout stratégique pour le développement de la filière bois régionale. C'est pourquoi le CRPF Limousin a pris l'initiative, en 1993, de créer l'Association France-Douglas, aujourd'hui reconnue comme la véritable interprofession représentative de la filière « douglas » au plan national, voire européen.

France-Douglas, au travers des travaux de normalisation, de l'appui apporté aux industriels, contribue à mettre en adéquation l'offre avec la demande assurant ainsi la valorisation des produits de la forêt.

L'animation de France-Douglas est, depuis sa création, supportée par le CRPF Limousin.

✓ Expérimenter et créer des outils pour mieux gérer vos forêts.

L'expérimentation

► En Aquitaine, le CRPF est partenaire du CPFA : Le CPFA emploie une personne à plein temps qui fait le lien avec le technicien expérimentation du CRPF et avec celui de l>IDF.

Le CPFA organise avec une périodicité variable, mais souhaitée au niveau de 2 fois par an, des rencontres techniques présentant les résultats des travaux des groupements.

Le CRPF organise tous les 3 mois une réunion technique de l'ensemble des personnels, CRPF, chambre, syndicat et CPFA.

► En Limousin, le CRPF anime le Centre d'Etudes Techniques Forestières du Limousin (CETEF).

Le rôle du CETEF est de proposer des solutions pratiques sur des thématiques spécifiques nécessitant des adaptations

techniques et de trouver des outils qui permettent une mise en œuvre rapide. C'est un lieu d'échange entre techniciens de différents organismes de la forêt privée et propriétaires forestiers.

► En Poitou Charentes, une Fédération régionale des organismes de développement sylvicole anime les cinq associations dont un CETEF 16 départemental possédant ses propres techniciens. Elle héberge également trois ateliers thématiques (noyer, châtaignier et peuplier).

Nos placettes de démonstration

En Limousin le CRPF possède un ensemble de placettes d'expérimentation et de démonstration concernant l'étude d'essences, de pratiques sylvicoles et d'évolution des peuplements. Elles constituent un référentiel régional permettant aux techniciens du CRPF d'illustrer sur le terrain les techniques forestières préconisées pour le Limousin.

Des études

Les CRPF mènent, depuis de nombreuses années, différentes études.

A titre d'exemples, en Limousin

- Le Chêne rouge (comparaison de provenances, de densité de plantations et d'essais de sylviculture)
- La typologie des peuplements de hêtres sur le Plateau de Millevaches
- Le Douglas.
- Le guide simplifié des stations forestières et choix des essences sur le Plateau de Millevaches

✓ Observer les écosystèmes forestiers pour participer notamment à la protection des forêts (DSF).

Au sein des C.R.P.F., des techniciens sont «Correspondants-Observateurs» du Département de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture. Leur mission est de collecter et synthétiser toutes les informations relatives aux problèmes sanitaires (parasites, insectes ravageurs, maladies ...) liés à la forêt limousine grâce au suivi de placettes permanentes qui répondent à des protocoles nationaux de surveillance.

Par ailleurs, ces «Correspondants-Observateurs» répondent également aux demandes ponctuelles des propriétaires par le biais de diagnostics.

Pascal Dubois

Rencontres techniques

« Le Châtaignier, source d'innovation »

Les 13 et 14 octobre 2015, le PNR Périgord-Limousin a organisé ces rencontres en partenariat avec l'IDF, le CNPF, le FCBA, les interprofessions BoisLim et Interbois Périgord, et la commune de Châlus. Les actes de ces rencontres, qui ont rassemblé près de 150 participants de toute la France, seront disponibles début 2016.



La première journée a permis de présenter l'usage du châtaignier dans la construction. En effet, si on connaît ses emplois industriels, on connaît moins son utilisation en aménagement intérieur et extérieur. Or sa plasticité, sa souplesse, sa durabilité naturelle et sa résistance le rendent adaptable à tout projet.

Le FCBA a restitué les résultats de l'étude sur l'usage du châtaignier en structure, validant ses qualités pour la construction (classification C18 et C24, soit au niveau du chêne et de certains résineux). Le technoguide du châtaignier, dévoilé par Interbois Périgord et BoisLim, abonde dans ce sens et détaille 25 projets d'aménagements en châtaignier dont 2 ont été présentés par leurs architectes : le centre Kharmé Darma Chakra à St Léon sur Vézère (24), et les Halles de La Souterraine (23), 1er prix national de la construction bois 2015, cat. Bâtiments et Aménagements Divers.

Les recherches en cours en France et en Espagne sur le blocage des tannins faciliteront bientôt l'usage du châtaignier en extérieur, en limitant l'écoulement des tannins par lessivage.

Le défi à relever pour la filière réside donc dans une plus forte finition des produits transformés, alliée à un marketing plus moderne. Le témoignage de l'entreprise Rahuel Bois (35) a illustré l'intérêt d'axer la transformation vers des produits à haute valeur ajoutée adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs, assortie d'une communication moderne et attractive, témoin du dynamisme de ses jeunes dirigeants.

La seconde journée a permis d'aborder le changement climatique, les maladies, le manque de main d'œuvre, autant d'enjeux auxquels sont soumis les sylviculteurs.

L'exemple de l'ASL GF Forêt Agir Limousin, mise en place grâce au CRPF Limousin sur le Parc, a montré comment le regroupement



de propriétaires engagés a pu déboucher sur une contractualisation avec un mécène pour la mise en place de 30 ha de chantiers d'amélioration sylvicole «carbone +» d'ici la fin de l'hiver. Des visites de terrain ont illustré certaines de ces sylvicultures d'amélioration de taillis, intéressantes pour produire du bois de qualité, stocker plus de carbone dans le bois et améliorer la réaction des peuplements aux stress climatiques.

La question de la mécanisation des éclaircies feuillues a été posée par le FCBA, montrant ses limites (suivi de chantier rigoureux, formation des opérateurs), ses avantages (pallier une main d'œuvre manquante, augmenter la rentabilité des travaux forestiers), et suscitant de nombreux échanges.

Le déclin du châtaignier a été abordé grâce aux études menées en Dordogne, études qui insistent sur le rôle joué par une mauvaise adéquation entre station et essence, et par l'âge des enssouchements. Le CRPF Corse a présenté son expérience positive dans la lutte contre le cynips, ravageur présent depuis peu en Limousin, notamment par la lutte biologique.

Tous ces enjeux montrent l'importance que les gestionnaires prennent en compte dès aujourd'hui essence, station et sylviculture pour continuer à produire du châtaignier de qualité à long terme. Une étude est d'ailleurs lancée par le FCBA et l'IDF sur la génétique du châtaignier afin d'identifier des souches plus vigoureuses, capables de résister à des stress climatiques.



Laure Dangla

Guide des bonnes pratiques «Sylviculture et cours d'eau»

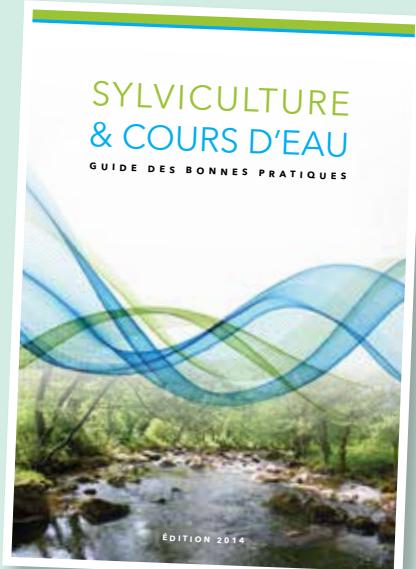
Dans le prolongement de la parution de ce guide, les partenaires de l'opération ont réalisé 6 journées de formation sur l'ensemble du Limousin.



CORRÈZE	MEYMAC Thème : <i>Franchissement de cours d'eau</i> 16 mai 2014	NEUVIC Thème : <i>Voirie forestière</i> 30 janvier 2015
CREUSE	SAINT JUNIEN LA BREGÈRE Thème : <i>L'eau et les travaux forestiers : de l'éclaircie à la coupe</i> 30 septembre 2015	SAINTE FEYRE Thème : <i>L'eau et les travaux forestiers : de la préparation du sol jusqu'à la plantation</i> 18 juin 2015
HAUTE-VIENNE	ROCHECHOUART Thème : <i>Franchissement de cours d'eau</i> 19 juin 2014	SAINT LÉONARD DE NOBLAT Thème : <i>L'eau et les travaux forestiers : de la préparation du sol jusqu'à la plantation</i> 30 novembre 2015

La maîtrise d'œuvre de ces journées de formation a été confiée au centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) de Meymac. Selon la situation et les acteurs en présence, il a fait appel à des structures impliquées sur le territoire et investies dans la thématique abordée.

Ces journées, qui ont connu une bonne fréquentation (environ 20/25 personnes en moyenne), ont permis aux différents acteurs concernés (propriétaires, exploitants forestiers, ETF, techniciens rivière, élus...) de se rencontrer et d'échanger sur les thèmes présentés.



Des exemplaires du guide sont à votre disposition, au CRPF Limousin, dans la limite des stocks disponibles.

LAS PÉPINIÈRES DU HAUT-LIMOUSIN
Pierre-Emmanuel et Catherine JOBIN



PLANTS FORESTIERS
REBOISEMENT
TRAVAUX SYLVICOLES

Les Bordes - 23460 ROYÈRE DE VASSIVIÈRE
Tél. 05 55 64 74 87 - 06 80 70 74 62
e.mail: pierre.jobin@wanadoo.fr

- ✓ Possibilité d'obtenir des plants traités au répulsif naturel contre gibier "TRICO".
- ✓ Stockage des mélèzes (1+1) (hybride, Japon, Europe) et autres plants en chambre froide négative pour prolonger et faciliter la saison de plantation.
- ✓ Reboisement raisonné à l'égard de l'hylobe, sans utilisation de néonicotinoïdes.
- ✓ Aide au montage de dossiers de reboisement PNR.
- ✓ Dépositaire protections gibier "Griplast".

Contrôle phytosanitaire LI 10-310 Certiphyto 98M2350146

7

www.crfp-limousin.com

forêtlimousin

La Journée Internationale des Forêts est de retour en 2016 en partenariat avec «Plus d'Arbres, Plus de Vies!»

En 2016, les manifestations auront lieu du 19 au 26 mars 2016.

Lancée en 2011, l'opération «Plus d'arbres, plus de vie !» s'appuie sur la plantation d'arbres pour favoriser l'éducation au développement durable et rassembler tous les acteurs du territoire. Elle est aujourd'hui la plus grande opération de plantations pédagogiques de France.



Pour sa 5^{ème} saison, l'opération est parrainée par le journaliste et animateur de télévision Jamy GOURMAUD.

«Plus d'arbres, plus de vie !» a également reçu le label COP21. Il symbolise le soutien institutionnel de l'État à l'opération, à l'occasion de la COP21



Plus d'arbres, plus de vie !



LE CHALLENGE DE FRANSYLA LIMOUSIN :

FAIRE PLANTER 1000 PLANTS DANS LE LIMOUSIN PAR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES.

Avec le soutien de plusieurs mairies, Groupements de Développement Forestier, professionnels de la filière, nous serons présents dans tout le Limousin pendant cette semaine, pour planter des arbres et expliquer la forêt aux enfants.

Porteur de mobilisation citoyenne, planter un arbre est également un symbole fort en matière d'éducation à l'environnement.

Nous serons nombreux pour faire de cette nouvelle saison un succès !



FOGEFOR en Limousin

Vingt-deux stagiaires ont suivi le cycle d'initiation à la gestion forestière à l'automne 2015.

A leur demande, trois journées d'approfondissement seront organisées au printemps 2016 :

✗ SAMEDI 12 MARS :

étapes de la sylviculture : "les choix du propriétaire forestier",

✗ SAMEDI 21 MAI :

plan simple de gestion : "description de la forêt - Objectifs",

✗ SAMEDI 25 JUIN : économie forestière.

Elles sont ouvertes aux adhérents des différentes associations de propriétaires forestiers du Limousin.

Les réorganisations en cours, liées au regroupement des régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes, conduisent actuellement, à reporter le cycle de formation 2016/2017.

Conseil régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Jean-Pierre Raynaud,
onzième Vice-Président.

Cet élu de Dordogne, ancien vice-président de la Région Aquitaine, conserve son attribution à l'Agriculture. Il est chargé de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la mer et de la montagne.

Homme de terrain, il a été président de la chambre d'agriculture de la Dordogne et de la Fédération régionale de la coopération.



La Contribution Volontaire Obligatoire (CVO)



Elle permet aux forestiers, principalement à travers leurs organisations, d'engager des actions d'intérêt général.

COMMENT ?

La CVO s'applique à tous les propriétaires forestiers qui vendent du bois sous quelque forme que ce soit, avec des modalités spécifiques relatives aux propriétaires privés.

Deux méthodes peuvent être envisagées pour régler la CVO :

- ✓ Elle est versée directement par le vendeur de bois auprès de France Bois Forêt.
- ✓ Elle peut être encaissée à la source par des acheteurs de bois qui la reversent à France Bois Forêt avec leur propre contribution, avec mention afférente sur la facture. C'est la méthode la plus simple administrativement.

QUELS TAUX ?

La contribution des propriétaires forestiers s'élève à :

- 0,50 % du montant de la vente hors TVA pour le bois vendu sur pied,
- 0,33% du montant de la vente hors TVA pour le bois vendu bord de route,
- 0,25% du montant de la vente hors TVA pour le bois rendu usine,
- 0,15% du montant de la vente hors TVA pour le bois-énergie.

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2016 pour déclarer vos ventes de bois 2015 et toutes autres activités, ou régulariser votre situation pour les années antérieures.

La CVO, ça sert à ça :



LA MARQUE PEFC

Depuis septembre 2013, PEFC France a mis en place, avec le soutien de France Bois Forêt, une mission d'accompagnement de la marque auprès de tous les acteurs de la distribution. Ceci afin que les consommateurs appréhendent mieux la signification de la marque PEFC dans leurs achats de produits bois ou à base de bois.



LE RÉSEAU RMT AFORCE

Constitué en 2008 et coordonné par le CNPF Ile-de-France, AFORCE, réseau mixte technologique consacré à l'adaptation des forêts au changement climatique, est soutenu depuis 2012 par France Bois Forêt.

Il participe au développement d'outils opérationnels pour accompagner les gestionnaires dans leurs choix de gestion et pour leur permettre d'anticiper les effets du changement climatique.



LES FORMATIONS FOGEFOR

Les stages FOGEFOR, destinés aux propriétaires forestiers, ont pour mission de favoriser la commercialisation des bois, notamment à travers des formations d'initiation et de professionnalisation soutenues depuis 2009 par France Bois Forêt.

La CVO cofinance ces stages, permettant de mettre «le pied à l'étrier» à de nombreux propriétaires amenés ensuite à poursuivre leur progression et à s'investir durablement dans la mobilisation de la ressource.



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

À ce jour, ce sont plus de 100 000 arbres qui ont pu être plantés grâce au concours de la CVO. Le grand public doit prendre conscience que la forêt n'est pas seulement un sanctuaire, mais également un lieu de production et d'activité économique d'une matière première qu'il est possible d'exploiter de façon pérenne lorsqu'elle est gérée durablement.

Plus d'arbres, plus de vie ! vise à s'appuyer sur la plantation d'arbres avec la Fondation pour l'éducation à l'environnement et rassemble les acteurs publics et privés d'un même territoire.

Ventes aux enchères nouvelle formule

Incontestablement, le déroulement de cette vente «nouvelle formule» (voir FL n° 72) au cadran d'Ussel, le 26 novembre dernier fut professionnelle.

Regroupant les lots des Forestiers privés et des clients d'experts, principalement du Cabinet Coudert-Riboulet, près de 87 000 m³ furent mis en vente en 96 lots. Peut-être faudrait-il privilégier des ventes plus fréquentes et un peu moins importantes, pourquoi pas 3 par an de 50 000 m³ environ ? Ceci permettrait aux scieurs et exploitants une meilleure répartition de leurs achats au cours de l'année. Les efforts menés par votre syndicat semblent concluants, il reste à souhaiter que les forestiers se mobilisent de plus en plus.

Ce type de vente, certes avec 7 % de frais comprenant le martelage, le cubage, la mise en marché, la garantie de paiement et le suivi de chantier, apporte une sécurité remarquable pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

Cette vente a attiré 20 acheteurs, essentiellement de notre région. Deux grosses scieries locales se sont particulièrement distinguées. Nous pouvons nous féliciter du bon déroulement de cette vente au

cadran d'Ussel qui inaugure sa nouvelle installation électronique destinée au marché du bois et la rapidité de l'édition des contrats à la fin des opérations.

Nous disposons d'un instrument moderne de vente, à nous d'en profiter.



En revanche, l'analyse de la vente confirme l'alignement du prix des Douglas sur les Épicéas et les Grandis. Tous les ans, nos Douglas prennent 1 cm sur le diamètre et de plus en plus ils dépassent les 2 m³ unitaires ou 45-50 cm à 1 m 30: c'est le diamètre maximum pour les scieries de type «canter».

Or aujourd'hui, la grosse majorité des sciages est réalisé dans notre région par ce type de machines. De plus, ces scieries commercialisent généralement leurs productions vers la palette ou la caisse, mais rarement vers la construction, ce d'autant que ce marché est à ce jour sinistré. Ainsi nos prix sont les plus bas de France, loin derrière ceux de l'est de la France.

Aussi les douglas de volume supérieur à 2 m³ ont eu peu d'offres alors que les petits et moyens bois d'épicéas ont eu jusqu'à 6 ou 7 offres, ce qui confirme la spécialisation de nos scieries et le marasme de la construction.

Espérons que 2016 et 2017 verront quelques bancs de sciages gros bois s'implanter et des scieries s'orienter vers une meilleure valorisation principalement de nos douglas.

Ch. Bouthillon - Ch. Beynel

Essence (>80% volume du lot)	Catégorie de volume	Nombre de lots vendus	Fourchette € / m ³	Prix moyen € / m ³
CHÊNE	- de 1 m ³	1	87	87
DOUGLAS	- de 1 m ³	10	21 à 44	35
	de 1 à 2 m ³	2	35 à 48	42
	+ de 2 m ³	1	45	45
ÉPICÉA COMMUN	- de 1 m ³	9	26 à 46	38
	de 1 à 2 m ³	4	41 à 46	43
ÉPICÉA DE SITKA	- de 1 m ³	1	37	37
	de 1 à 2 m ³	1	39	39
GRANDIS	- de 1 m ³	1	33	33
PIN SYLVESTRE	- de 1 m ³	2	21 à 25	23

Mlc
Manufacture Limousine de clôture
Guy Lacotte

La Gare
87500 Coussac Bonneval

Tél : 05 55 75 21 54
06 20 52 56 23

Fax : 05 55 75 24 04

Email : limousine.cloture@mlc87.fr
web : limousinedeclotures.com

Le Châtaignier, une passion durable

*Spécialisés dans la transformation du châtaignier,
nous achetons toute l'année
de taillis de 13 à 20 ans d'âge
minimum 2 hectares.*



Châtaignier certifié FSC® / 08-00988

L'Association Mycosylviculture en Limousin

a tenu sa première Assemblée Générale le 11 Janvier 2016.

Notre association dont le but est de promouvoir le développement de champignons sylvestres dans nos forêts a convenu :

✓ de participer à l'élaboration d'un projet champignon sylvestre auprès de la nouvelle région Aquitaine en collaboration avec l'association «Cèpes du Périgord» de la Dordogne. L'objectif est d'obtenir un nouveau système d'aide pour améliorer nos peuplements feuillus et résineux dans le double but production sylvicole et mycologie,

✓ de demander à tous les propriétaires forestiers intéressés de nous adresser une fiche référence des parcelles dans lesquelles des champignons comestibles et non comestibles ont été trouvés. Ces fiches permettront d'adapter les conseils établis par l'association «Cèpes du Périgord» dans leur recueil, «Méthodes de diagnostic et gestion», à nos stations limousines. Elle nous permettra aussi de connaître l'évolution de ces stations au fil des années. La confidentialité totale des différents sites sera évidemment assurée.

Pour devenir un membre actif et participer à l'étude de l'association Mycosylviculture en Limousin, merci d'envoyer votre adhésion de 20€ (à l'ordre de Mycosylviculture en Limousin), à :

Association «Mycosylviculture en Limousin».
Immeuble Safran
2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES CEDEX 1



Association «Mycosylviculture en Limousin»

Immeuble Safran
2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES CEDEX 1

mycosylvicultureenlimousin@gmail.com

Jean-Louis BIGNAUD



Edmond de SEZE en compagnie de son fils Marc-Antoine

EDMOND DE SÈZE

est né en 1923. Il nous a quittés le 5 janvier 2016 après une vie bien remplie au service de la forêt française et plus particulièrement limousine à laquelle il a consacré une grande partie de son temps et de son énergie.

Il a créé le CETEF du Limousin au début des années 60 et en a assuré la présidence pendant près de trente ans, accomplissant avec ses membres un vaste travail de recherche utile à la sylviculture limousine, particulièrement celle du douglas.

Il a été élu Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Haute-Vienne en 1963, au moment des discussions préalables à la loi d'orientation forestière du 6 août 1963, et s'est attaché avec Hubert Leclerc de Hautecloque à défendre un cadre légal propice à la gestion forestière privée. Il est resté Président du Syndicat et Vice-Président de la Fédération Nationale depuis 1963 jusque la fin des années quatre-vingts.

Il a créé l'Union Régionale de la Forêt privée du Limousin pour fédérer les syndicats départementaux et les principales associations forestières afin de représenter l'ensemble des forestiers auprès de l'administration et des collectivités, notamment le Conseil Régional. Cette Union a aussi organisé les premières ventes groupées de la forêt privée du Limousin.

Gérant du domaine familial de Bort à Saint-Priest-Taurion, il a reboisé les terrains agricoles au fur et à mesure de la déprise agricole. Très humble en matière de technique et en même temps d'une grande curiosité, il y a réalisé de nombreux essais avec le CRPF et le CETEF. Ils servaient d'exemples aux possibilités offertes par la forêt limousine en plein essor, où M. de Sèze accueillait volontiers de nombreux visiteurs venant de toute la France et aussi de l'étranger.

En cohérence avec ses engagements syndicaux, il a été Président du CRPF Limousin dès son installation le 20 février 1967 jusqu'en 1987, date à laquelle il a volontairement abandonné toutes ses présidences, pour, disait-il, permettre le renouvellement de génération.

Il a créé la coopérative forestière GÉPROBOIS en 1976 pour aider les propriétaires à gérer leurs forêts (celle-ci a fusionné par la suite avec d'autres coopératives du centre de la France pour devenir Unisylva).

Voulant permettre la réalisation des premières éclaircies à une époque où les savoir-faire étaient balbutiants, où les marchés commençaient à exister et où leur réalisation était déficitaire, il a favorisé la création de l'ADELI en 1980 et l'implication du personnel du CRPF dans cet objectif en 1981.

Soucieux du renouvellement des cadres de la forêt privée régionale et de la formation des sylviculteurs, il a mis en place le FOGEFOR du Limousin en 1985.

Les mérites de cet homme courtois et très disponible pour la cause de la forêt privée ont été reconnus au travers de nombreuses distinctions :

- Chevalier de la Légion d'honneur en 1987
- Officier de l'ordre national du mérite en 2005
- Officier de l'ordre national du mérite agricole
- Membre honoraire de l'Académie d'Agriculture de France en 1967

et plus encore par l'estime que lui ont témoignée et lui conservent les propriétaires forestiers limousins reconnaissants pour son action.

Pierre de La Pomélie
Président du CRPF Limousin



CRPF Limousin
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 Limoges cedex 1
Tél. 05.87.50.42.00
Fax 05 87 50 41 97
E-mail : limousin@crpf.fr
Web : www.crpf-limousin.com

Fransylva Limousin
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 Limoges cedex 1
Tél. 05 87 50 41 90
Fax 05 87 50 41 89
E-mail : foretsprevilelimousin@safran87.fr
Web : www.foretprevilelimousine.fr

Responsables de la publication :
Pierre de LA POMÉLIE,
Président du CRPF
et **Olivier BERTRAND**,
Président de Fransylva Limousin

Directeur de la Publication :
Pascal DUBOIS

Rédacteur en Chef :
Didier BRANCA

Comité de Rédaction :
Olivier BERTRAND,
Christian BOUTHILLON,
Didier BRANCA,
Dominique COURAUD,
Pascal DUBOIS,
Chantal DUPRE-ZAKARIAN,
Fernanda FERNANDES,
Grégory LE ROUX,
Alexandra RIBARDIÈRE,
Marc d'USSEL.

*Parution : 3 numéros/an
Tirage : 6000 exemplaires
Abonnement : 15 € pour 6 numéros*

*Photogravure : Maqprint
Impression : Centre Impression
ISSN 0991-3211*

Crédit photos : CRPF limousin



*Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org*